

Débat sur les rythmes scolaires à Carpentras jeudi 8 décembre 2010

Une vingtaine de personnes ont répondu à l'invitation, lancée par l'inspecteur de l'Education nationale (IEN) de la circonscription de Carpentras, à venir débattre des rythmes scolaires à la chapelle des Pénitents blancs, le 8 décembre de 18h00 à 20h30.

L'assistance était composée d'une petite dizaine de parents d'élèves, du président de l'Office central de la coopération à l'école (OCCE) du Vaucluse et de représentants de l'Education nationale : outre l'IEN de la circonscription, l'adjointe à l'enseignement pour la mairie de Carpentras, les adjoints des communes de Saint-Pierre de Vassols et de Modène, le principal adjoint du collège Raspail, quelques directeurs et directrices des écoles des communes avoisinantes et leurs adjoints ou des écoles privées de Carpentras. Un correspondant de la presse locale était également présent ainsi que le secrétaire des comités exécutifs des RAR/RRS, qui a rempli la fonction de rapporteur. Le débat a été animé par le maître nageur de la piscine de Carpentras.

Est-il nécessaire de modifier les rythmes scolaires ?

Le personnel enseignant, au regard du fonctionnement actuel et de ce qu'il a vécu auparavant, souligne **les écarts d'attention selon le jour de la semaine**, un état d'endormissement plus prégnant le lundi matin chez les élèves et un état d'excitation plus marqué le vendredi après-midi ainsi que leur impact sur la scolarité.

Un crescendo identique se vérifie sur les périodes scolaires avec **l'augmentation d'incidents ou d'accidents** en fin de période (surtout si elle a été longue).

Le mercredi totalement libéré a eu comme effet une surenchère d'activités entraînant **un état de fatigue cumulé** et la difficulté qui s'en suit de se lever les jours suivants.

On a noté :

- un temps de travail et d'activités laissant **peu de place à l'informel**, aux pauses nécessaires à la construction ou la reconstruction de l'élève, de l'enfant ou l'adolescent ;
- une accumulation de journées trop lourdes, notamment en maternelle, insuffisamment équilibrées, où **les rythmes familiaux différents impactent le rythme scolaire**.

Si **le système français** se distingue par la journée et la semaine les plus intenses, le nombre de jours de classe dans l'année reste le plus faible comparativement à nos voisins européens où le rythme annuel semble plus propice aux apprentissages, mais a aussi ses propres inconvénients (manque de vacances, désœuvrement...).

Le système français est fondé sur **une culture de la prise en charge par les collectivités** (crèches, cantines...).

D'autres « paradoxes » ont été soulignés par l'assemblée, notamment ceux concernant les contextes :

- géographiques entre ville et campagne ;
- synchroniques entre le rythme des parents qui travaillent et celui de l'accueil des enfants durant ce temps, entre le fait que l'enfant qui n'est plus en temps scolaire ne soit pas chez lui (temps de l'enfant supérieur au temps de l'élève) ;
- affectifs comme l'envie de la part des parents que l'enfant ne soit pas privé d'activités périscolaires et l'occultation du fait que ceci puisse alourdir, même si moins formel, la journée de l'enfant ;
- ou institutionnels comme le fait d'être capable de mener les étudiants vers de très hautes études, mais la difficulté de faire réussir le plus grand nombre.

Quelles sont les priorités à prendre en compte ?

Vie sociale, économique et familiale

Ces trois priorités ont de nouveau été **privilegiées car incombant à la disponibilité réelle**, au sens large du terme, **des parents pour leurs enfants** même si celles-ci sont intimement liées à celles de la famille. Les paramètres sont difficiles à bouger sans déstabiliser les rythmes scolaires. Les contraintes économiques sont aussi évoquées par les collectivités territoriales à travers le principe de réalité.

Contenus d'enseignement et rythmes biologiques

Le cadre réglementaire est le même pour tous, si ce n'est la prise en compte de l'âge, et il ne prend pas en compte **les cycles biologiques**. La recherche n'a pas questionné la corrélation possible entre l'égalité des chances de réussir et les rythmes scolaires.

L'apprentissage précoce des langues étrangères a aussi été sujet à questionnement même s'il s'avère que celui-ci engendre, selon les professionnels de l'éducation, des mécanismes de réussite et crée des passerelles aux différents apprentissages. Par contre, les huit heures rajoutées aux seuls élèves en difficulté paraissent plutôt stigmatisantes (sentiment de punition).

Au regard de l'article 34, la réduction des heures de cours permettrait d'alléger les après-midi où les élèves sont moins réceptifs tout en capitalisant ce temps afin de mieux **personnaliser les parcours**, d'adapter des programmes parfois trop ambitieux.

Les parents ont souvent une vision trop « scolaro-centrée », ce qui amène un nouveau paradoxe, à savoir, face au besoin exprimé de **laisser du temps** pour construire les apprentissages, celui de **la pression** pour réussir scolairement et socialement (crainte du chômage), pression sur les épaules des enfants et sur le personnel enseignant.

Quelles propositions feriez-vous pour améliorer les rythmes scolaires ?

Concernant **la journée d'enseignement**, si le samedi matin ne cadrerait pas avec la vie familiale et si le mercredi peut y suppléer, mais en amenant ce nouveau paradoxe d'alourdir la semaine scolaire, la proposition de laisser une « bouffée d'oxygène » **en réduisant l'ensemble des cinq journées à cinq heures travaillées** a paru socialement gérable, même si la **question de la prise en charge éducative demeure** (qui doit en supporter le coût ?).

La diminution du temps des vacances d'été et **un zonage** permettant l'arrêt ou la reprise des cours selon les facteurs géographiques et climatiques, des périodes mieux rythmées, impacteraient positivement la scolarité sans nuire aux professionnels du tourisme.

Prendre le temps est le maître mot et la **loi sur les cycles d'apprentissage** est une réelle avancée (échelonnement des apprentissages et individualisation des parcours).

Si les **effectifs trop nombreux** dans les classes ou la **diminution des postes d'auxiliaires** constituent **un frein** à l'adaptation des parcours, la nécessité de trouver des moments, à tous niveaux, où l'on adapte **les structures et les parcours** (cf. article 34) se révèlent être **un levier facilitateur**.